

DECRET N° 61- 282 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU le Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement;

DECRET

ARTICLE 1er.- Mr. Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim
du Ministre du Commerce de l'Economie et du Tourisme pendant
l'absence de Mr. Paul DARBOUX.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République;

S.M.APITHY

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.	1